

# À la même école!

Les élèves **handicapés** ou en **difficulté d'adaptation** ou **d'apprentissage** :

évolution des effectifs et  
cheminement scolaire à  
l'école publique



### **Rédaction du rapport**

Sandra Beaulac            Agente de recherche

Danielle Pageau            Agente de recherche  
Service de la recherche et de l'évaluation  
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

### **Comité de pilotage de la recherche**

Kok Ving Chantha            Responsable de l'organisation des services en adaptation scolaire  
Direction de l'adaptation scolaire  
Direction générale de la formation des jeunes  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Danielle Pageau            Agente de recherche  
Service de la recherche et de l'évaluation  
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Geneviève Aylwin            Technicienne en recherche sociale  
Service de la recherche et de l'évaluation  
Direction de la recherche, des statistiques et de l'information  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
<b>A. Évolution des effectifs</b>	7
1. Évolution des effectifs scolaires	7
2. Évolution de l'effectif des EHDAA dans les écoles ordinaires	9
3. Évolution de l'effectif des EHDAA en classe spéciale dans les écoles ordinaires	11
<b>B. Caractéristiques scolaires de quatre cohortes d'EHDAA</b>	16
1. Portrait général à l'entrée au primaire	16
2. Cheminement des EHDAA de la cohorte 1999-2000	19
<b>C. Évolution du nombre de classes spéciales et des types et modalités de regroupement</b>	22
1. Évolution du nombre de classes spéciales	22
2. Types de classes spéciales	24
3. Modalités de regroupement en classe ordinaire	26
4. Commentaires généraux	28
CONCLUSION	30
ANNEXE 1	32
ANNEXE 2	33

# LISTE DES TABLEAUX

- Tableau A.1 :** Effectif scolaire en formation générale des jeunes du réseau public et effectif des EHDAA
- Tableau A.2 :** Part relative des EHDAA dans l'ensemble de l'effectif scolaire en formation générale des jeunes du réseau public par ordre d'enseignement (%)
- Tableau A.3 :** Part des EHDAA selon le type de regroupement (%)
- Tableau A.4 :** Nombre et part des EHDAA selon le groupe de difficulté et le type de regroupement
- Tableau A.5 :** Nombre et part des EHDAA regroupés en classe spéciale
- Tableau A.6 :** Part des EHDAA en classe spéciale hétérogène par ordre d'enseignement (%)
- Tableau A.7 :** Nombre et part des filles et des garçons en classe spéciale
- Tableau A.8 :** Nombre et part d'élèves en classe spéciale au préscolaire, primaire et secondaire selon le groupe de difficulté
- Tableau B.1 :** Répartition des EHDAA à l'entrée au primaire selon le groupe d'élèves et le type de regroupement par cohorte (%)
- Tableau B.2 :** Nombre et part des EHDAA dans chacun des types de regroupement après 6 ans, en fonction du regroupement à l'entrée au primaire
- Tableau C.1 :** Nombre de classes ordinaires et spéciales pour l'ensemble de l'effectif scolaire en formation générale des jeunes du réseau public par ordre d'enseignement
- Tableau C.2 :** Part relative des classes spéciales dans l'ensemble des classes par ordre d'enseignement (%)
- Tableau C.3 :** Fréquence d'utilisation des différentes modalités de regroupement des EHDAA en classe ordinaire

# LISTE DES SIGLES

- BCS:** Banque des cheminements scolaires
- DCS:** Déclaration des «clientèles » scolaires
- EDM:** Entrepôt de données ministériel
- EHDA:** Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. Comprend tous les élèves qui, pour une année scolaire donnée, ont un code de difficulté et également ceux qui n'ont pas de code de difficulté, mais un plan d'intervention actif.
- MELS:** Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
- MSSS:** Ministère de la Santé et des Services sociaux

## Introduction

**En décembre 2006, la Table de pilotage du nouveau pédagogique a remis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son rapport portant sur l'état de l'application du Programme de formation de l'école québécoise - Enseignement primaire. Dans ce rapport, elle recommande, entre autres, qu'une demande soit faite au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin «d'établir un état des lieux de l'intégration en classe ordinaire des élèves ayant des besoins particuliers, de la situation des classes dites spéciales dans les écoles ordinaires du primaire et du secondaire, et ce, en lien avec le cheminement scolaire et la réussite des élèves concernés<sup>1</sup> ».**

Le présent rapport s'inscrit dans la mise en œuvre de cette recommandation et porte principalement sur la partie qui a trait aux classes spéciales dans les écoles ordinaires. Il dresse un portrait statistique de la situation à partir de données administratives disponibles au MELS et de données recueillies auprès des responsables de l'adaptation scolaire dans les commissions scolaires.

Le rapport s'intéresse à trois dimensions de la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les écoles ordinaires et se divise en autant de parties. La première partie présente des données relatives à l'évolution du nombre des EHDA entre les années scolaires 1999-2000 et 2006-2007 à chaque ordre d'enseignement, alors que la deuxième partie donne les caractéristiques scolaires de quatre cohortes d'EHDA à partir du début de leurs études primaires, et ce, en fonction du type de regroupement (annexe 1), et présente le cheminement d'une cohorte. La troisième et dernière partie traite de l'évolution des classes spéciales et liste différentes modalités de regroupement.

Tout au long de ce rapport, deux groupes d'élèves sont étudiés : le premier est composé des élèves en difficulté qui correspondent aux élèves qui ont un plan d'intervention, mais qui ne sont pas handicapés ainsi que des élèves ayant des troubles graves du comportement. Le deuxième groupe est composé des élèves handicapés (annexe 2). Même si ces deux groupes sont définis en fonction de certaines caractéristiques (difficultés d'adaptation et d'apprentissage pour l'un et handicaps pour l'autre), chacun demeure très hétérogène dans la diversité des problématiques et des besoins spécifiques qui touchent les élèves.

1. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Bilan de l'application du Programme de formation de l'école québécoise - enseignement primaire*, Rapport final, Table de pilotage du nouveau pédagogique, décembre 2006, p. 138.

# Évolution des effectifs

Chaque année, le MELS reçoit des organismes scolaires, de nombreuses données sur la déclaration des «clientèles » scolaires (DCS), regroupées dans l'entrepôt de données ministériel (EDM). Bien que ces données présentent certaines limites, elles permettent cependant de constituer une image globale des effectifs fréquentant le réseau scolaire. En utilisant les informations portant sur les types de regroupement, les groupes de difficulté, les différents niveaux scolaires et le sexe des élèves, un portrait de l'évolution de différents effectifs peut être dressé. Cette partie présente d'abord l'évolution des effectifs scolaires, suivie du portrait de l'évolution des effectifs EHDAA dans les écoles ordinaires et ceux des EHDAA en classe spéciale dans les écoles ordinaires.

L'année 1999 marque le début de différents changements dans le réseau scolaire. Pensons, entre autres, à la Politique de l'adaptation scolaire parue en 1999<sup>2</sup>, au début de l'implantation du nouveau Programme de formation en 2000, aux changements effectués dans les codes de difficulté des élèves en 2000-2001<sup>3</sup> et aux changements dans les définitions des élèves handicapés. Le lecteur doit être sensible à l'influence qu'ont pu avoir ces différents changements sur l'évolution des données.

## 1. Évolution des effectifs scolaires

Analysons, dans un premier temps, l'évolution de l'ensemble de l'effectif scolaire. De 1999-2000 à 2006-2007, le nombre d'élèves en formation générale des jeunes dans le réseau public a diminué, suivant ainsi la tendance démographique. Au cours des huit dernières années, cet effectif passait de 1 027 047 à 946 211 (tableau A.1), soit un taux de variation de - 8 %<sup>4</sup>. Cette diminution est perceptible au préscolaire et au primaire, mais pas au secondaire où le nombre d'élèves a augmenté de 5 %. Pour la période étudiée, la représentation des élèves du préscolaire passe de 10 % de l'effectif scolaire total en 1999-2000 à 9 % en 2006-2007. Ceux du primaire passent de 53 % à 49 % et, au secondaire, la part des élèves passe de 37 % en 1999-2000 à 43 % en 2006-2007.

Du côté des EHDAA, rappelons tout d'abord que la grande majorité de l'effectif se situe au niveau du primaire et du secondaire, et ce, pour l'ensemble des années présentées. Par exemple, pour l'année scolaire 2006-2007, 147 074 EHDAA sur 150 254 faisaient partie de ces deux ordres d'enseignement, soit 98 %. Entre 1999-2000 et 2006-2007, l'effectif de l'ensemble des EHDAA a augmenté, passant respectivement de 132 538 à 150 254, soit un taux de variation de 13 %. Cette augmentation est perceptible à tous les ordres d'enseignement, mais elle est plus importante au préscolaire et au secondaire.

2. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Une école adaptée à tous ses élèves, Politique de l'adaptation scolaire, 1999*, [en ligne] (consulté le 8 juin 2008) [<http://www.mels.gouv.qc.ca/DGFJ/das/orientations/pdf/politi00.pdf>]

3. Pour chacune des années, les codes de difficulté utilisés dans la déclaration des effectifs scolaires sont présentés à l'adresse qui suit : [http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC\\_ADM/dcs/index.html](http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC_ADM/dcs/index.html)

4. Tout au long de ce rapport, de façon à alléger le texte, les pourcentages des tableaux sont arrondis à l'unité.



**Tableau  
A.1****Effectif scolaire en formation générale des jeunes  
du réseau public et effectif des EHDA**

Ordre d'enseignement		Ensemble de l'effectif			EHDA		
		1999-2000	2002-2003	2006-2007	1999-2000	2002-2003	2006-2007
Préscolaire	N	99 947	91 396	83 448	2 276	3 226	3 180
	%	9,7	9,1	8,8	1,7	2,4	2,1
Primaire	N	544 452	533 276	460 491	63 565	71 137	70 099
	%	53	53,3	48,7	48	52,6	46,7
Secondaire	N	382 648	376 409	402 272	66 697	60 941	76 975
	%	37,3	37,6	42,5	50,3	45	51,2
TOTAL	N	1 027 047	1 001 081	946 211	132 538	135 304	150 254
	%	100	100	100	100	100	100

Source : MELIS, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)

La diminution de l'effectif total et l'augmentation du nombre des EHDA font en sorte que la part relative des EHDA dans l'ensemble de l'effectif scolaire est plus importante. En effet, de 1999 à 2007, la part qu'occupent les EHDA parmi l'ensemble de l'effectif scolaire en formation générale des jeunes du réseau public est passée de 13 % à 16 %. Cette augmentation est perceptible à tous les ordres d'enseignement (tableau A.2).

Au préscolaire et au primaire, en observant les résultats présentés aux tableaux A.1 et A.2, on note que, même si le nombre des EHDA a légèrement diminué entre 2002-2003 et 2006-2007, leur part relative a quant à elle augmenté au cours de la même période.



**Tableau  
A.2****Part relative des EHDAAs dans l'ensemble de l'effectif scolaire en formation générale des jeunes du réseau public par ordre d'enseignement (%)**

Ordre d'enseignement	1999-2000	2002-2003	2006-2007
Préscolaire	2,3	3,5	3,8
Primaire	11,7	13,3	15,2
Secondaire	17,4	16,2	19,1
TOTAL	12,9	13,5	15,9

Source : MELS, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)

## 2. Évolution de l'effectif des EHDAAs dans les écoles ordinaires

De 1999-2000 à 2002-2003, on observe une augmentation du pourcentage des EHDAAs en classe ordinaire et une diminution de ceux-ci en classe spéciale. Par la suite, les pourcentages demeurent assez stables dans les différents types de regroupement. En 2006-2007, tout comme en 1999-2000, la majorité des EHDAAs sont intégrés en classe ordinaire (tableau A.3).

- En 1999-2000, 56 % des EHDAAs étaient intégrés en classe ordinaire.
- En 2006-2007, 62 % des EHDAAs étaient intégrés en classe ordinaire.

**Tableau  
A.3****Part des EHDAAs selon le type de regroupement (%)<sup>5</sup>**

Type de regroupement	1999-2000	2002-2003	2006-2007
Classe ordinaire	56,0	60,2	62,1
Classe spéciale	37,6	33,5	32,8
Autre <sup>6</sup>	6,3	6,4	5,1
TOTAL	100	100	100

Source : MELS, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)

5. L'annexe 1 donne des précisions sur les types de regroupement.

6. Le regroupement « autre » comprend les élèves scolarisés dans une école spéciale, en centre d'accueil, en centre hospitalier ou à domicile.

Pour les deux groupes (élèves en difficulté et élèves handicapés), certaines variations sont observables dès l'année scolaire 1999-2000 dans les différents types de regroupement (tableau A.4). De 1999-2000 à 2006-2007 pour les élèves en difficulté, on note :

- 👉 une augmentation de l'intégration en classe ordinaire de 58 % à 67 %;
- 👉 une diminution de ce groupe en classe spéciale de 38 % à 31 %.

Pour les élèves handicapés, on note :

- 👉 une stabilité à 37 % ou 38 % des élèves intégrés en classe ordinaire;
- 👉 une augmentation de 37 % à 45 % de ceux en classe spéciale.

Cette augmentation des élèves handicapés en classe spéciale peut être liée à la baisse de leur effectif dans le type de regroupement « autre ». En effet, de 1999 à 2007, la proportion d'élèves handicapés regroupés dans le type de regroupement « autre » a diminué, passant de 26 % à 17 %.

**Tableau  
A.4**

**Nombre et part des EHDA selon le groupe de difficulté et le type de regroupement**

Groupe d'élèves		Élèves en difficulté		Élèves handicapés	
		N	%	N	%
Classe ordinaire	1999-2000	68 689	58,4	5 576	37,4
	2002-2003	74 722	63,7	6 681	37,1
	2006-2007	84 232	66,5	9 061	38,4
Classe spéciale	1999-2000	44 394	37,7	5 486	36,8
	2002-2003	38 082	32,5	7 205	40,0
	2006-2007	38 806	30,6	10 505	44,6
Autre	1999-2000	4 560	3,9	3 833	25,7
	2002-2003	4 502	3,8	4 112	22,8
	2006-2007	3 642	2,9	4 008	17,0
TOTAL	1999-2000	117 643	100	14 895	100
	2002-2003	117 306	100	17 998	100
	2006-2007	126 680	100	23 574	100

Source : MELs, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)



### 3. Évolution de l'effectif des EHDAA en classe spéciale dans les écoles ordinaires

C'est au niveau du primaire et du secondaire que se concentrent les EHDAA en classe spéciale. Pour l'année scolaire 2002-2003, ceux-ci représentent 99 % des élèves en classe spéciale. Pour la même année, le préscolaire regroupe 1 % des EHDAA en classe spéciale, soit 504 EHDAA sur 45 287 élèves (tableau A.5).

Entre 2002 et 2007, le nombre des EHDAA en classe spéciale a augmenté au préscolaire (de 504 à 702) et au secondaire (de 32 332 à 36 804). Au primaire, on note une diminution du nombre d'élèves en classe spéciale.

**Tableau  
A.5**

**Nombre et part des EHDAA regroupés en classe spéciale**

Ordre d'enseignement	2002-2003		2006-2007	
	N	%	N	%
Préscolaire	504	1,1	702	1,4
Primaire	12 451	27,5	11 805	23,9
Secondaire	32 332	71,4	36 804	74,7
TOTAL	45 287	100	49 311	100

Source : MELS, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)

#### 3.1 Portrait des classes spéciales

##### Les classes homogènes ou hétérogènes

La classe spéciale homogène regroupe des élèves qui ont le même type de difficulté. De son côté, la classe spéciale hétérogène accueille des élèves ayant différents types de difficulté.

La majorité des élèves en classe spéciale font partie de classes hétérogènes. Entre 2002-2003 et 2006-2007, la proportion de ceux qui se trouvent en classe spéciale hétérogène est passée de 69 % à près de 78 % (tableau A.6).

C'est au secondaire qu'on trouve la plus grande proportion d'élèves en classe spéciale hétérogène. C'est aussi à cet ordre d'enseignement qu'on note la plus forte augmentation depuis l'année scolaire 2002-2003.



**Tableau  
A.6****Part des EHDA en classe spéciale hétérogène  
par ordre d'enseignement (%)**

Ordre d'enseignement	2002-2003	2006-2007
Préscolaire	50,4	51,3
Primaire	61,1	61,2
Secondaire	71,8	83,3
TOTAL	68,6	77,5

Source : MELS, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)

**Les garçons et les filles**

Environ les deux tiers de l'effectif des élèves en classe spéciale sont des garçons. Cette proportion est stable depuis l'année scolaire 2002-2003.

Toutefois, la proportion de garçons diminue légèrement à mesure que l'on passe d'un ordre d'enseignement à un autre. Ainsi, en 2006-2007, au préscolaire, les garçons représentent 76 % de l'effectif. Au primaire, cette proportion passe à 71 %, tandis qu'elle atteint 65 % au secondaire (tableau A.7).

Au préscolaire et au secondaire, on assiste, entre 2002-2003 et 2006-2007, à une augmentation du nombre de filles et de garçons en classe spéciale. Au préscolaire, l'augmentation des garçons est plus forte que celle des filles. Du côté du secondaire, l'augmentation du nombre de garçons et de filles est sensiblement la même. Au niveau primaire, la diminution du nombre de garçons et de filles est aussi à peu près la même.



**Tableau  
A.7****Nombre et part des filles et garçons  
en classe spéciale**

Ordre d'enseignement	Sexe	2002-2003		2006-2007	
		N	%	N	%
Préscolaire	Féminin	144	28,6	166	23,6
	Masculin	360	71,4	536	76,4
	Total	504	100	702	100
Primaire	Féminin	3 794	30,5	3 455	29,3
	Masculin	8 657	69,5	8 350	70,7
	Total	12 451	100	11 805	100
Secondaire	Féminin	11 295	34,9	13 005	35,3
	Masculin	21 037	65,1	23 799	64,7
	Total	32 332	100	36 804	100
TOTAL	Féminin	15 233	33,6	16 626	33,7
	Masculin	30 054	66,4	32 685	66,3
	Total	45 287	100	49 311	100

Source : MELS, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)

### 3.2 Portrait par ordre d'enseignement

#### Au préscolaire

En 2006-2007, au préscolaire, les élèves handicapés représentent la majorité des EHDAA en classe spéciale, soit 88 % (tableau A.8).

Comme nous l'avons vu précédemment, dans le tableau A.7, le nombre d'élèves du préscolaire en classe spéciale a augmenté entre 2002 et 2007, soit de 504 à 702 élèves. Les élèves en difficulté sont passés de 56 à 87 et les élèves handicapés de 448 à 615.

#### Au primaire

En 2006-2007, les élèves en difficulté représentent 57 % des EHDAA en classe spéciale, tandis que les élèves handicapés représentent 43 % de ceux-ci (tableau A.8).

Le primaire est le seul ordre d'enseignement où l'on assiste à une diminution de l'effectif total des EHDAA en classe spéciale entre 2002-2003 et 2006-2007. Cette diminution est marquée par le nombre d'élèves en difficulté qui a diminué, passant de 8 530 à 6 765 élèves. De son côté, le nombre d'élèves handicapés a augmenté, passant de 3 921 à 5 040.



## Au secondaire

En 2006-2007, au secondaire, le groupe des élèves en difficulté représente toujours la très grande majorité des EHDAA en classe spéciale, soit 87 % (tableau A.8).

Entre 2002-2003 et 2006-2007, l'augmentation la plus forte concerne le nombre d'élèves handicapés, soit un peu plus de 2 000 élèves. Entre ces deux années, leur part a aussi augmenté de quatre points de pourcentage. Du côté des élèves en difficulté, on note aussi une augmentation de tout près de 2 500 élèves. Leur part dans l'ensemble des EHDAA du secondaire a cependant diminué.

**Tableau  
A.8**

Nombre et part d'élèves en classe spéciale au préscolaire, primaire et secondaire selon le groupe de difficulté

Groupes de difficulté par ordre d'enseignement		2002-2003		2006-2007	
		N	%	N	%
Préscolaire	Élèves en difficulté	56	11,1	87	12,4
	Élèves handicapés	448	88,9	615	87,6
	TOTAL	504	100	702	100
Primaire	Élèves en difficulté	8 530	68,5	6 765	57,3
	Élèves handicapés	3 921	31,5	5 040	42,7
	TOTAL	12 451	100	11 805	100
Secondaire	Élèves en difficulté	29 629	91,6	32 090	87,2
	Élèves handicapés	2 703	8,4	4 714	12,8
	TOTAL	32 332	100	36 804	100

Source : MELS, Déclaration des effectifs scolaires (EDM)



## Ce que l'on retient

- Entre 1999-2000 et 2006-2007, malgré une diminution de 8 % de l'effectif scolaire pour l'ensemble des ordres d'enseignement, le nombre des EHDAA a augmenté de 13 %.
- En 2006-2007, tout comme en 2002-2003, la majorité des EHDAA sont toujours intégrés en classe ordinaire, soit 62 % d'entre eux (tableau A.3).
- Entre 1999-2000 et 2006-2007, le nombre d'élèves en difficulté et handicapés a augmenté en classe ordinaire. La part des élèves en difficulté en classe ordinaire est cependant un peu plus élevée, soit 67 %. Du côté des élèves handicapés, on note une diminution dans le type de regroupement « autre » et une augmentation en classe spéciale. En 2006-2007, 45 % d'entre eux sont en classe spéciale (tableau A.4).
- Malgré une plus grande intégration des élèves en difficulté en classe ordinaire, ce groupe demeure le plus nombreux en classe spéciale. En 2006-2007, 38 806 élèves en difficulté étaient dans ce type de regroupement contre 10 505 élèves handicapés (tableau A.4).
- Les élèves déclarés en classe spéciale se trouvent majoritairement dans une classe hétérogène, soit 78 % d'entre eux en 2006-2007. C'est au secondaire que le pourcentage de EHDAA en classe spéciale hétérogène est le plus élevé, soit 83 % (tableau A.6).
- De 2002 à 2007, environ les 2/3 des élèves en classe spéciale sont des garçons. Cette proportion de garçons diminue cependant d'un ordre d'enseignement à l'autre passant de 76 % à 65 % en 2006-2007 (tableau A.7).
- Entre 2002 et 2007, l'augmentation du nombre de EHDAA en classe spéciale se situe au secondaire et dans une moindre mesure au préscolaire (tableau A.8).



# B

## Caractéristiques scolaires de quatre cohortes d'EHDAA

Cette deuxième partie présente d'abord les caractéristiques à l'entrée au primaire de quatre cohortes qui en sont à leur première inscription en première année du primaire en 1999-2000, en 2001-2002, en 2004-2005 et 2006-2007. Ensuite, le cheminement scolaire d'une des cohortes dans les différents types de regroupement est présenté. Tout comme dans la partie précédente, le lecteur doit être sensible au fait que les différents changements effectués dans le réseau à partir de 1999 peuvent avoir influencé l'évolution des données. Les données utilisées pour cette partie proviennent de la banque des cheminements scolaires (BCS) du MELS.

### 1. *Portrait général à l'entrée au primaire*

Cette première section présente un portrait général de quatre cohortes en ce qui concerne le nombre des EHDAA et leur type de regroupement à l'entrée au primaire.

#### Évolution du nombre des EHDAA

Entre la cohorte de 1999-2000 et celle de 2001-2002, l'effectif total des EHDAA qui entre en première année au primaire passe de 4 668 à 6 100 (tableau B.1). Le groupe «élèves en difficulté» augmente particulièrement durant cette période, passant de 3 185 à 4 703 élèves. À partir de la cohorte 2004-2005, le nombre des EHDAA qui entrent au primaire est en baisse. Ce nombre passe alors de 6 100 en 2001 à 5 231 en 2006. En fait, il suit en cela la tendance démographique, tout comme l'ensemble de l'effectif scolaire d'entrée au primaire. À partir de la cohorte de 2001-2002, le nombre des EHDAA qui entrent au primaire diminue pour un taux de variation de l'ordre de -7 %.

Le tableau B.1 montre aussi qu'à partir de 2001-2002 la tendance correspond plutôt à une diminution du nombre d'élèves en difficulté et à une augmentation d'élèves handicapés.

#### Les types de regroupement à l'entrée en première année du primaire

De façon générale, en examinant la répartition des EHDAA selon le type de regroupement qui leur est attribué à leur arrivée au primaire, on constate une différence entre les pratiques qui avaient cours en 1999-2000 et celles à partir de l'année scolaire 2001-2002 (tableau B.1).

En effet, pour l'ensemble des EHDAA qui sont arrivés au primaire à partir de 2001-2002, on observe une augmentation des EHDAA intégrés en classe ordinaire et une diminution des élèves regroupés en classe spéciale.



**1999 - 2000**

**64 %** étaient en classe ordinaire

**27 %** étaient en classe spéciale

**2006 - 2007**

**75 %** étaient en classe ordinaire

**19 %** étaient en classe spéciale

En ce qui a trait au type de regroupement à l'entrée au primaire, selon le groupe d'élèves, la situation varie sensiblement. Ainsi, pour les élèves en difficulté, on note une augmentation de leur présence en classe ordinaire entre 1999-2000 et 2001-2002, pour ensuite constater une stabilité jusqu'en 2006-2007.

**1999 - 2000**

**72 %** étaient en classe ordinaire

**24 %** étaient en classe spéciale

**2006 - 2007**

**90 %** étaient en classe ordinaire

**8 %** étaient en classe spéciale

Du côté des élèves handicapés, la proportion de ceux qui sont intégrés en classe ordinaire a peu varié depuis la fin des années 90. La proportion des élèves handicapés qui sont regroupés en classe spéciale a quant à elle augmenté. Cette augmentation peut être reliée à la diminution de fréquentation des autres types de regroupement que les classes spéciales ou ordinaires.

**1999 - 2000**

**45 %** étaient en classe ordinaire

**32 %** étaient en classe spéciale

**23 %** étaient dans un autre type de regroupement

**2006 - 2007**

**45 %** étaient en classe ordinaire

**41 %** étaient en classe spéciale

**14 %** étaient dans un autre type de regroupement



**Tableau  
B.1**

Répartition des EHDA à l'entrée au primaire selon le groupe d'élèves et le type de regroupement par cohorte (%)

	Cohorte	Type de regroupement à l'entrée au primaire			TOTAL	
		Classe ordinaire	Classe spéciale	Autre	N	%
Ensemble de la cohorte	1999-2000	63,8	26,8	9,4	4 668	100
	2001-2002	77,7	16,0	6,3	6 100	100
	2004-2005	76,9	17,4	5,7	5 666	100
	2006-2007	75,3	19,0	5,6	5 231	100
Élèves en difficulté	1999-2000	72,4	24,4	3,2	3 185	100
	2001-2002	88,1	10,0	1,9	4 703	100
	2004-2005	90,1	8,4	1,4	3 984	100
	2006-2007	89,8	8,4	1,7	3 527	100
Élèves handicapés	1999-2000	45,4	31,9	22,7	1 483	100
	2001-2002	42,7	36,3	21,0	1 397	100
	2004-2005	45,4	38,6	15,9	1 682	100
	2006-2007	45,3	41,0	13,7	1 704	100

Source : MELS, Banque des cheminements scolaires (BCS), juillet 2007



## 2. Cheminement des EHDAA de la cohorte 1999-2000

Seule la cohorte 1999-2000 nous permet d'observer le classement des élèves dans les différents types de regroupement six ans après l'entrée au primaire. Précisons que l'analyse de la situation des élèves après six ans ne tient pas compte des années intermédiaires. Par exemple, il est possible que certains élèves aient toujours fréquenté une classe ordinaire. D'autres peuvent cependant avoir été intégrés en classe spéciale ou dans un autre regroupement avant de revenir en classe ordinaire. En fonction du type de regroupement à l'entrée au primaire, observons le type de regroupement dans lequel sont les élèves six ans plus tard.

### EHDAA entrés au primaire en classe ordinaire

En 1999-2000, parmi les EHDAA, 64 % commençaient leurs études primaires en classe ordinaire. Le suivi de ce groupe montre, que six ans plus tard (tableau B.2) :

- 👉 36 % sont toujours en classe ordinaire;
- 👉 34 % ne sont plus des EHDAA et sont en classe ordinaire;
- 👉 24 % sont regroupés en classe spéciale;
- 👉 4 % sont regroupés dans un autre type de regroupement;
- 👉 3 % sont absents.

Ainsi, environ le tiers des élèves intégrés en classe ordinaire au début du primaire ne font plus partie des EHDAA six ans plus tard. De plus, la majorité des élèves intégrés en classe ordinaire à leur arrivée au primaire est toujours en classe ordinaire six ans plus tard.

### EHDAA entrés au primaire en classe spéciale

En 1999-2000, 27 % des EHDAA qui entraient en première année du primaire étaient en classe spéciale. Parmi ces élèves, six ans plus tard :

- 👉 20 % sont en classe ordinaire;
- 👉 16 % ne sont plus EHDAA et sont passés en classe ordinaire;
- 👉 54 % sont regroupés en classe spéciale;
- 👉 9 % sont regroupés dans un autre type de regroupement;
- 👉 2 % sont absents.

Ainsi, plus de la moitié des élèves qui commencent leurs études primaires en classe spéciale y sont toujours six ans après leur entrée au primaire. En outre, un peu plus du tiers sont en classe ordinaire, dont une partie qui ne fait plus partie des EHDAA.



**Tableau  
B.2**

Nombre et part des EHDAA dans chacun des types de regroupement après 6 ans, en fonction du regroupement à l'entrée au primaire

1999-2000			2005-2006		
Type de regroupement à l'entrée au primaire	N	%	Type de regroupement après 6 ans	N	%
Classe ordinaire	2 978	63,8	Classe ordinaire EHDAA	1 061	35,6
			Classe ordinaire non-EHDAA	1 003	33,7
			Classe spéciale	710	23,8
			Autre	121	4,1
			Absent	83	2,8
			Total	2 978	100
Classe spéciale	1 251	26,8	Classe ordinaire EHDAA	246	19,7
			Classe ordinaire non-EHDAA	196	15,7
			Classe spéciale	669	53,5
			Autre	111	8,9
			Absent	29	2,3
			Total	1 251	100
Autre	439	9,4	Classe ordinaire EHDAA	42	9,6
			Classe ordinaire non-EHDAA	35	8,0
			Classe spéciale	97	22,1
			Autre	245	55,8
			Absent	20	4,6
			Total	439	100
TOTAL	4 668	100	Classe ordinaire EHDAA	1 349	28,9
			Classe ordinaire non-EHDAA	1 234	26,4
			Classe spéciale	1 476	31,6
			Autre	477	10,2
			Absent	132	2,8
			Total	4 668	100



## Ce que l'on retient

- Après 2001-2002, plus d'élèves sont intégrés en classe ordinaire et ils sont moins nombreux en classe spéciale. L'intégration en classe ordinaire est plus importante chez les élèves en difficulté. Chez les élèves handicapés, on note une diminution des élèves regroupés dans le type de regroupement «autre» et une augmentation des élèves en classe spéciale (tableau B.1).
- Après six ans, il y a quelques changements dans le type de regroupement des EHDAA entrés au primaire en première année pour la première fois. Cependant, la majorité des élèves qui étaient inscrits en classe ordinaire le sont toujours, soit 69 % d'entre eux. Même chose pour les élèves entrés au primaire en classe spéciale, 54 % d'entre eux sont toujours dans ce type de regroupement (tableau B.2).
- Six ans après l'entrée au primaire pour la première fois des EHDAA, 26 % de ceux-ci ne sont plus EHDAA. Ce pourcentage d'élèves ne faisant plus partie des EHDAA est plus élevé chez les élèves qui étaient intégrés en classe ordinaire, soit 34 % d'entre eux (tableau B.2).



# C Évolution du nombre de classes spéciales et des types et modalités de regroupement

Cette troisième partie porte sur l'évolution du nombre de classes ordinaires et spéciales dans les écoles ordinaires des commissions scolaires du Québec répondantes pour les années scolaires 2004-2005 à 2007-2008. Quelques modalités de regroupement en classe ordinaire des EHDAA sont aussi présentées.

Comme les informations de cette nature ne sont pas colligées dans les banques de données du MELS, un questionnaire a été envoyé aux responsables de l'adaptation scolaire de 70 commissions scolaires sur les 72 réparties dans les onze directions régionales<sup>7</sup>. Au total, 64 commissions scolaires ont rempli le questionnaire.

## 1. Évolution du nombre de classes spéciales

Le tableau C.1 présente le nombre de classes ordinaires et spéciales pour chaque ordre d'enseignement de 2004-2005 à 2007-2008 pour les 64 commissions scolaires qui ont rempli le questionnaire. La baisse du nombre total de classes entre 2006 et 2008 correspond à la baisse de l'effectif scolaire déjà mentionnée dans la première partie. Cette baisse s'observe au préscolaire et au primaire, mais pas au secondaire où on note une augmentation du nombre de classes. La première partie de ce rapport signalait d'ailleurs une augmentation de l'effectif pour cet ordre d'enseignement. Certaines classes regroupent des élèves de deux ordres d'enseignement différents, les classes préscolaire-primaire et primaire-secondaire. La catégorie «autre» regroupe des élèves de divers niveaux en fonction d'une problématique particulière, par exemple une classe-ressource pour les élèves en difficulté de comportement, une classe passe-partout pour les petits, une classe d'accueil pour le préscolaire, le primaire et le secondaire.

Le tableau C.1 présente aussi le nombre de classes spéciales pour l'ensemble des ordres d'enseignement. Entre 2004-2005 et 2007-2008, celui-ci est passé de 3 296 à 3 693, soit un taux de variation de 12 %. Cette augmentation concorde avec celle du nombre des EHDAA observée entre 1999-2000 et 2006-2007 (tableau A.1). Selon l'ordre d'enseignement, l'augmentation du nombre de classes spéciales est plus ou moins importante. Au préscolaire 4 ans, le nombre de classes spéciales est passé de 24 à 35 et au préscolaire 5 ans de 47 à 54. Au secondaire, le nombre de classes spéciales est passé de 1 739 à 2 085.

Parmi les commissions scolaires ayant répondu au questionnaire, quatre ont indiqué n'avoir aucune classe spéciale. Trois d'entre elles sont des commissions scolaires anglophones et une est francophone.

7. Étant donné le statut particulier des commissions scolaires Crie et Kativik, celles-ci n'ont pas été sollicitées.



**Tableau  
C.1****Nombre de classes ordinaires et spéciales pour  
l'ensemble de l'effectif scolaire en formation générale  
des jeunes du réseau public par ordre d'enseignement**

Années	Type de regroupement	Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Préscolaire et primaire	Primaire	Primaire et secondaire	Secondaire	Autre	TOTAL
2004-2005	Classe ordinaire	400	3 334	3 000	18 573	730	7 758	19	33 814
	Classe spéciale	24	47	93	1 184	160	1 739	49	3 296
	Total	424	3 381	3 093	19 757	890	9 497	68	37 110
2005-2006	Classe ordinaire	402	3 259	2 955	17 937	711	8 331	21	33 616
	Classes spéciales	30	45	94	1 227	140	1 818	53	3 407
	Total	432	3 304	3 049	19 164	851	10 149	74	37 023
2006-2007	Classe ordinaire	402	3 276	1 907	17 406	684	8 849	20	32 544
	Classe spéciale	32	52	95	1 200	151	1 964	55	3 549
	Total	434	3 328	2 002	18 606	835	10 813	75	36 093
2007-2008	Classe ordinaire	366	3 296	1 844	17 024	670	8 262	22	31 484
	Classe spéciale	35	54	102	1 214	162	2 085	41	3 693
	Total	401	3 350	1 946	18 238	832	10 347	63	35 177

Le tableau C.2 présente la part des classes spéciales dans l'ensemble des classes pour chaque ordre d'enseignement. L'exemple suivant permet de mieux comprendre les pourcentages donnés dans ce tableau. Au préscolaire 4 ans, en 2004-2005, le tableau C.1 indique qu'il y avait 24 classes spéciales sur un total de 424 classes. Le rapport  $24/424$  en pourcentage correspond à 6 %. Ce pourcentage signifie donc que, pour l'année 2004-2005, 6 % des classes dans l'ensemble des classes pour cet ordre d'enseignement étaient des classes spéciales.

Pour l'ensemble des années, c'est au secondaire que la part des classes spéciales par rapport à l'ensemble des classes est la plus importante. Pour 2007-2008, au secondaire, 20 % des classes sont des classes spéciales.



La part des classes spéciales a légèrement augmenté pour l'ensemble des ordres d'enseignement entre 2004-2005 et 2007-2008, passant de 9 % à 11 %. C'est au préscolaire 4 ans qu'on observe la plus forte augmentation de cette part, soit de trois points de pourcentage. La catégorie «autre » baisse de son côté de sept points de pourcentage.

**Tableau  
C.2**

**Part relative des classes spéciales dans l'ensemble des classes par ordre d'enseignement (%)**

Ordre d'enseignement	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Préscolaire 4 ans	5,7	6,9	7,4	8,7
Préscolaire 5 ans	1,4	1,4	1,6	1,6
Préscolaire primaire	3	3,1	4,7	5,2
Primaire	6	6,4	6,4	6,7
Primaire et secondaire	18	16,5	18,1	19,5
Secondaire	18,3	17,9	18,2	20,2
Autre	72,1	71,6	73,3	65,1
TOTAL	8,9	9,2	9,8	10,5

## 2. Types de classes spéciales

Les classes homogènes qui regroupent des groupes de difficulté spécifique sont de moins en moins fréquentes dans les milieux scolaires. Les classes spéciales regroupent plutôt des élèves qui présentent différentes difficultés; elles sont dites hétérogènes.

Voici, pour chacun des ordres d'enseignement, quelques types de classes spéciales utilisés et mentionnés par les commissions scolaires qui ont répondu au questionnaire.



## Précolaire

- • Handicapé 4 ans
- • Handicapé 5 ans
- • Retard de développement
- • Retard global de développement et déficience atypique

## Précolaire et primaire

- • Déficiences multiples
- • Difficultés multiples
- • Trouble du comportement et trouble grave du comportement

## Primaire

- • Déficience intellectuelle légère à moyenne
- • Déficience intellectuelle légère et déficience langagière
- • Déficiences multiples
- • Développement 6 ans
- • Difficultés graves de développement
- • Difficultés multiples
- • Handicaps multiples
- • Problématique reliée au langage
- • Retard de développement
- • Trouble de l'attachement et du comportement
- • Trouble envahissant du développement et déficience intellectuelle moyenne
- • Trouble spécifique d'apprentissage

## Secondaire

- • Cheminement de formation à l'autonomie
- • Classe en lien avec un centre de désintoxication
- • Communication
- • Déficience intellectuelle moyenne et sévère et psychopathologie
- • Déficience légère à moyenne
- • Déficience légère avec ou sans trouble associé en ISPJ et FPT
- • Déficience organique
- • Difficulté d'apprentissage et handicap
- • Handicaps multiples
- • Présecondaire (mise à niveau)
- • Trouble envahissant du développement avec déficience intellectuelle



### 3. Modalités de regroupement en classe ordinaire

Dans la première partie, il a été souligné que la majorité des EHDAA était regroupée en classe ordinaire (62 % pour l'année scolaire 2006-2007) (tableau A.3). Dans ce type de regroupement, différentes modalités peuvent être utilisées de façon à mieux répondre aux besoins des EHDAA. Dans le questionnaire utilisé pour cette partie, les commissions scolaires devaient identifier la fréquence d'utilisation de certaines de ces modalités. Voici les modalités qui leur étaient proposées :

1. Les élèves passent tout leur temps avec les autres élèves et une ressource vient en classe apporter un soutien à l'enseignant ou aux élèves.
2. Les élèves passent la majorité de leur temps avec les autres élèves, mais sont retirés de la classe uniquement pour recevoir certains services complémentaires.
3. Les élèves passent la majorité de leur temps en classe, mais sont retirés pour certaines matières.

À la lumière des réponses fournies par les 63 répondants, les modalités 1 et 2 (c'est-à-dire lorsque les élèves sont en classe ordinaire tout le temps ou encore la majorité du temps, mais retiré pour des rencontres de service) semblent être les plus utilisées dans les écoles des différentes commissions scolaires. Dans la majorité des cas, la modalité 3 (c'est-à-dire celle où les élèves sont en classe la majorité du temps et sont retirés pour certaines matières seulement) semble être une modalité utilisée dans quelques écoles seulement (tableau C.3).

**Tableau  
C.3**

**Fréquence d'utilisation des différentes modalités de regroupement des EHDAA en classe ordinaire**

Fréquence d'utilisation	Modalité 1		Modalité 2		Modalité 3	
	N	%	N	%	N	%
Utilisées par toutes les écoles	27	42,9	30	47,6	10	15,9
Utilisées par plus de la moitié des écoles	26	41,3	23	36,5	5	7,9
Utilisées par au moins le tiers des écoles	5	7,9	4	6,3	5	7,9
Utilisées par quelques écoles	5	7,9	6	9,5	31	49,2
Utilisées par aucune école	0	0	0	0	12	19
TOTAL	63	100	63	100	63	100



Dix-neuf commissions scolaires ont indiqué utiliser d'autres modalités de regroupement des EHDAA. Quelquefois, elles ont précisé à quels élèves s'adressent ces modalités. Dans la description de ces différentes modalités, les répondants devaient aussi préciser l'utilisation de la modalité dans leur commission scolaire, soit toutes les écoles, plus de la moitié, le tiers des écoles et quelques écoles. Ces précisions sont mises entre parenthèses pour chacune des modalités proposées. Notez qu'aucune des modalités proposées n'a été nommée plus d'une fois.

#### **Modalités sans spécification du type de difficulté des élèves :**

- • Intégration dans un autre groupe classe pour participer à certaines activités ou décroisement pour des activités spécifiques (quelques écoles).
- • Décroisement par groupe de besoins, pairage par cycle, groupes de motivation (quelques écoles).
- • Au primaire, développement d'un service pour les classes de communication et difficultés graves d'adaptation dans lequel les élèves sont intégrés à temps plein. Ils reçoivent les mêmes services (orthopédagogue, psychologue, technicienne en éducation spécialisée et autres). On trouve dans ces classes le même ratio que dans les classes spécialisées. Les intervenants travaillent en classe ordinaire avec les enseignants des classes ordinaires (quelques écoles).
- • Au secondaire, les élèves en cheminement individualisé sont intégrés aux classes régulières selon leur âge et leurs intérêts. Cette intégration occupe 33 % de leur temps de présence à l'école (quelques écoles).

#### **Modalités pour les élèves ayant un trouble du comportement :**

- • Un service intensif à court terme de scolarisation-réadaptation d'un maximum de trois mois (ensemble des écoles).
- • Une classe de répit-transit de courte durée pour les élèves du primaire. Tout en gardant le lien avec sa classe régulière, le séjour dans cette classe spéciale a une durée de 4 à 6 semaines et l'élève revient par la suite dans son école d'appartenance (ensemble des écoles).
- • Un service de partenariat avec un organisme communautaire et scolaire pour les élèves du secondaire (12-14 ans). Ce service est ponctuel et volontaire. Il permet au jeune d'éviter l'expulsion tout en maintenant des apprentissages scolaires. Ce service permet de retrouver un sens à la poursuite de la scolarité (ensemble des écoles).
- • Un service répit pour les élèves du primaire (plus de la moitié des écoles).

#### **Modalités pour les élèves handicapés :**

- • En classe ordinaire, un service de soutien en déficience auditive (service direct et indirect), un service de soutien en déficience visuelle (service indirect) et un service d'interprétation en mode oraliste (ensemble des écoles).
- • Des regroupements de 3 à 4 élèves handicapés de même niveau scolaire dans la même classe ordinaire avec support d'une technicienne en éducation spécialisée à plein temps (tiers des écoles).
- • L'utilisation d'une approche décrite comme «intégration inversée » dans laquelle les élèves «réguliers » intègrent la classe spécialisée. Un individu ou une partie d'une classe régulière est engagé pour faire un projet ou étudier avec un groupe de jeunes handicapés (quelques écoles).



#### **Autres aménagements qui facilitent le travail avec les EHDAA :**

- • Accès à des outils technologiques en classe et hors classe (toutes les écoles).
- • Différents supports directs ou indirects selon les besoins identifiés au plan d'intervention de l'élève ou au plan de réussite de l'école: orthopédagogue, orthophoniste, préposé aux soins, psychologue, personnes-ressources régionales, etc. (plus de la moitié des écoles).
- • Un service-conseil pour supporter les équipes-écoles dans leur travail avec les élèves ayant des retards d'apprentissage et des troubles de comportement (plus de la moitié des écoles).
- • Au primaire, utilisation du co-enseignement avec l'enseignant-orthopédagogue (quelques écoles).
- • Sur la base du principe d'une école désignée pour un groupe d'élèves, l'école développe une expertise et en fait profiter d'autres écoles qui intègrent dans les classes ordinaires un service-conseil pour les enseignants intégrant des EHDAA (quelques écoles).
- • Au lieu de retirer les élèves de la classe, des enseignants-ressources co-enseignent avec les enseignants. Les élèves en difficulté sont aussi accompagnés en classe. Toutes les écoles ont des enseignants experts pour soutenir les enseignants (ensemble des écoles).
- • Un programme très structuré d'interventions précoces en lecture. Ce programme s'adresse au tiers le plus faible des élèves du préscolaire et du premier cycle du primaire. Deux heures supplémentaires d'entraînement à la lecture sont offertes (ensemble des écoles).

## 4. Commentaires généraux

La dernière question du questionnaire a permis de récolter les commentaires généraux des répondants sur les classes spéciales et sur les modalités de regroupement en classe ordinaire.

La lecture des commentaires fait bien ressortir la volonté pour les milieux de répondre aux besoins des élèves, que ce soit en classe spéciale ou en classe ordinaire. Une analyse des besoins des EHDAA faite par une équipe multidisciplinaire semble une formule qui permet de choisir les meilleurs services et ainsi répondre le mieux possible aux besoins des élèves. Une commission scolaire souligne, à cet effet, qu'en faisant une bonne lecture des besoins réels des enfants et en tentant de répondre de façon créative à ces besoins, les enfants retirent des bénéfices.

À quelques reprises dans les commentaires, il est souligné qu'en région il est plus difficile de regrouper les élèves en classe spéciale, étant donné l'effectif des EHDAA moins élevé. L'organisation des services apparaît plus lourde et on juge le financement insuffisant. Une commission scolaire mentionne à ce sujet qu'étant donné le nombre restreint des EHDAA, c'est l'équipe-école de chacune des écoles qui accompagne les élèves souvent de façon individualisée en fonction des besoins de ceux-ci. Pour les classes spéciales, il est suggéré de mieux définir les programmes dispensés dans ces services.

Parmi les autres commentaires sur l'intégration en classe ordinaire, il est suggéré de soutenir davantage l'intégration tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel, par exemple en précisant les conditions facilitant l'intégration en classe ordinaire et en outillant mieux les enseignants qui auront à intervenir auprès de cette clientèle. La formation des enseignants devrait permettre de développer des moyens créatifs pour répondre aux besoins des élèves. Par ailleurs, une commission scolaire indique que le soutien en classe ordinaire est plus fréquent au primaire qu'au secondaire.



À au moins deux reprises, les répondants ont mentionné l'importance d'une collaboration entre les classes spéciales et les classes ordinaires afin de favoriser une intégration partielle des élèves. Ainsi, même si l'ensemble des besoins ne peut être comblé en classe ordinaire, ces groupes peuvent être liés pour des projets le plus souvent possible.

En ce qui concerne les technologies de l'information, une commission scolaire mentionne l'apport que pourraient avoir celles-ci sur l'ensemble des EHDAA. Elle souligne la nécessité d'étendre la mesure 30810<sup>8</sup> à l'ensemble des élèves et non seulement à ceux qui sont handicapés.

### **Ce que l'on retient<sup>9</sup>**

- ✎ Le nombre de classes spéciales dans l'ensemble des commissions scolaires a augmenté de 12 %.
- ✎ Pour toutes les années présentées, c'est au secondaire que la part des classes spéciales est la plus importante (entre 18 et 20 %). Entre 2004-2005 et 2007-2008, c'est au préscolaire qu'on note les augmentations les plus importantes du nombre de classes spéciales (tableau C.2).
- ✎ Parmi les modalités de regroupement proposées dans le questionnaire, la modalité 1 (les élèves passent tout leur temps avec les autres élèves et une ressource vient en classe pour un soutien) et la modalité 2 (les élèves passent la majorité de leur temps avec les autres élèves, mais sont retirés de la classe uniquement pour recevoir certains services) sont les plus utilisées (84 % des commissions scolaires utilisent ces modalités dans la totalité ou plus de la moitié de leurs écoles) (tableau C.3).
- ✎ Les classes spéciales étant dans la majorité des cas hétérogènes, les milieux développent différentes modalités dans les façons de regrouper les élèves et ainsi répondre le mieux possible aux besoins de chacun.
- ✎ Les répondants des commissions scolaires font ressortir les difficultés dans l'organisation des services pour répondre aux nombreux besoins des élèves. Le financement est également soulevé comme étant insuffisant (commentaires généraux).

8. La mesure 30810 permet l'achat de mobilier, d'appareil et d'équipement adaptés et favorise l'accès aux aides technologiques pour les élèves handicapés.

9. Rappelons que ces données proviennent des 64 commissions scolaires qui ont répondu au questionnaire.



## Conclusion

**Cette étude a été réalisée à la demande de la Table de pilotage du nouveau pédagogique qui souhaitait obtenir un portrait de la situation des classes dites spéciales. Quelques données sur l'intégration en classe ordinaire et sur le cheminement scolaire des EHDAA ont aussi été présentées.**

L'analyse des données montre que, malgré une baisse des effectifs scolaires, le nombre des EHDAA a augmenté au préscolaire et au secondaire. Au primaire, le nombre de EHDAA a diminué, mais la part qu'il représente sur l'ensemble des élèves a quant à elle légèrement augmenté. Ces changements invitent à être attentifs à l'évolution des effectifs au cours des prochaines années.

En ce qui concerne l'intégration des élèves en difficulté en classe ordinaire, l'analyse des données du MELS montre que la majorité de ceux-ci sont toujours intégrés en classe ordinaire et leur nombre s'accroît. Du côté des élèves handicapés, on note une augmentation de leur nombre en classe spéciale et en classe ordinaire. Bien qu'il y ait une augmentation des intégrations en classe ordinaire, les données fournies par les commissions scolaires montrent que le nombre de classes spéciales est aussi à la hausse entre 2004-2005 et 2007-2008.

La partie de ce rapport qui porte sur l'examen de quatre cohortes d'EHDAA qui ont commencé en première année du primaire, montre, qu'après six ans, un peu plus du quart de ceux-ci ne sont plus EHDAA et que la moitié des élèves entrés en classe ordinaire ou en classe spéciale sont toujours dans le même regroupement. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas de réaliser des analyses exhaustives en ce qui concerne les liens entre la modalité de regroupement des EHDAA, leur cheminement et leur réussite scolaires. Par ailleurs, le Ministère a effectué, il y a quelques années, une étude sur des cohortes d'élèves en difficulté au secondaire selon qu'ils étaient inscrits en classe ordinaire ou en cheminement particulier de formation temporaire (CPFT)<sup>10</sup>. Cette étude montre, notamment, que les élèves inscrits en classe ordinaire à leur entrée au secondaire sont plus nombreux à s'y maintenir, présentent un taux de diplomation plus élevé après 5 ans et sont un peu moins nombreux à avoir abandonné leurs études que ceux d'abord inscrits en CPFT.

Les commissions scolaires développent différentes modalités pour répondre aux besoins des EHDAA. Elles semblent cependant éprouver des difficultés, notamment dans l'organisation des services. Le plan d'action de la ministre<sup>11</sup>, dévoilé au printemps 2008, prévoit plusieurs mesures visant à soutenir la réussite des EHDAA qui vont dans le sens des préoccupations des commissions scolaires. Celles-ci touchent entre autres l'organisation des services, les conditions favorisant une intégration réussie ainsi que des mesures sur l'accompagnement et la formation des enseignants.

10. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Classe ordinaire et cheminement particulier de formation temporaire. Analyse du cheminement scolaire des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à leur arrivée au secondaire*, Québec, 2006, 40 p.

11. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)*, [en ligne], (consulté le 8 juin 2008) [[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation\\_jeunes/Adaptation\\_scolaire/Plan\\_action.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/Adaptation_scolaire/Plan_action.pdf)]

## RÉFÉRENCES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2006). *Bilan de l'application du Programme de formation de l'école québécoise - enseignement primaire*, Rapport final, Table de pilotage du renouveau pédagogique, décembre, p. 138.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2006). *Classe ordinaire et cheminement particulier de formation temporaire. Analyse du cheminement scolaire des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à leur arrivée au secondaire*, 40 p., [en ligne], (consulté le 8 juin 2008), [[http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/recherche/doc06/EDAA\\_brochure\\_470990.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/recherche/doc06/EDAA_brochure_470990.pdf)]

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2008). *Des conditions pour mieux réussir. Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*, 5 p., [en ligne], (consulté le 8 juin 2008), [[http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation\\_jeunes/Adaptation\\_scolaire/Plan\\_action.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/EPEPS/Formation_jeunes/Adaptation_scolaire/Plan_action.pdf)]

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2007-2008). *Guide de la déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)*, [en ligne], (consulté le 8 juin 2008), [[http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC\\_ADM/dcs/DCS2007.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC_ADM/dcs/DCS2007.pdf)]



# ANNEXE 1

## Types de regroupement<sup>12</sup> des EHDAA

### Classe ordinaire :

Il s'agit des valeurs 1 et 2 de la variable «type de regroupement ». Dans le cas de la valeur 1, l'enseignant et l'élève reçoivent du soutien et l'élève peut être retiré de son groupe jusqu'à un maximum de trois heures pour recevoir des services. Dans le cas de la valeur 2, l'élève participe à une classe-ressource ou reçoit du soutien et est retiré de la classe pendant plus de trois heures par semaine pour certaines activités.

### Classe spéciale :

Il s'agit des valeurs 3 et 4 de la variable «type de regroupement ». Celles-ci correspondent respectivement aux classes spéciales homogènes et aux classes spéciales hétérogènes.

### Autre :

Il s'agit des valeurs 5 à 8 de la variable «type de regroupement », lesquelles représentent les élèves qui sont scolarisés soit dans une école spéciale, soit en centre d'accueil, soit en centre hospitalier, soit à domicile.

12. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Guide de la déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)*, [en ligne], (consulté le 8 juin 2008), [ [http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC\\_ADM/dcs/DCS2007.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC_ADM/dcs/DCS2007.pdf) ]



# ANNEXE 2

## Groupes de difficultés<sup>13</sup>

Les élèves EHDA sont classés dans deux grands groupes :

### Les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage :

Élèves qui n'ont pas de code, mais qui ont un plan d'intervention actif et ceux qui ont des troubles graves du comportement (c'est-à-dire les élèves aux codes 13, 14 et 98 ainsi que, pour l'année scolaire 1999-2000, ceux aux codes inférieurs à 13 et aux codes 13, 14, 21 et 71).

Codes	Description
13	Sous entente de scolarisation MELS-MSSS
14	Trouble grave du comportement
98	Âgé de 18 à 21 ans et reconnu handicapé au sens de la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapés en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

### Les élèves «handicapés » :

Élèves dont le code de difficulté correspondant à 23 ou plus sauf le code 98 (code 23 ou plus à l'exception du code 71 pour l'année 1999-2000).

Codes	Description
23	Déficiência intellectuelle profonde
24	Déficiência intellectuelle moyenne à sévère
33	Déficiência motrice légère ou organique
34	Déficiência langagière
36	Déficiência motrice grave
42	Déficiência visuelle
44	Déficiência auditive
50	Trouble envahissant du développement
53	Trouble relevant de la psychopathologie
99	Déficiência atypique

13. Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Guide de la déclaration de l'effectif scolaire des jeunes en formation générale (DCS)*, [en ligne], (consulté le 8 juin 2008), [ [http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC\\_ADM/dcs/DCS2007.pdf](http://www.mels.gouv.qc.ca/DOC_ADM/dcs/DCS2007.pdf) ]





Éducation,  
Loisir et Sport

Québec 